



PARCOURS AVENIR

Le parcours individuel d'information,
d'orientation et de découverte
du monde économique et professionnel

ÉLÈVES
DE LA 6^e
À LA
TERMINALE



PARTENAIRES

INTERNES

- Enseignants, proviseurs, conseillers d'orientation-psychologues, chefs de travaux, etc.
- Chargés de mission école-entreprise
- Conseillers de l'enseignement technologique
- Onisep

EXTERNES

- Branches professionnelles entreprises
- Fédérations
- Associations
- Syndicats
- Fondations
- Groupements d'employeurs
- Unions, confédérations
- Régions et départements

ACTIONS

- Information sur le monde économique (les entreprises, les acteurs publics, les acteurs associatifs, etc.), sur le marché de l'emploi, etc.
- Découverte de métiers et de secteurs professionnels et sur les parcours scolaires associés
- Construction de son orientation scolaire et de son projet professionnel
- Semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, etc.
- Découvertes d'univers professionnels : stages en entreprise ou dans d'autres organisations (associations, administrations, etc.), classes en entreprise, visite d'entreprises et de sites de production, etc.
- Accueil et témoignage d'acteurs économiques et professionnels (entrepreneurs, salariés, travailleurs indépendants, associatifs, etc.)
- Mobilités à l'étranger
- Développement de ressources pédagogiques et formation des personnels de l'éducation nationale
- Activités pédagogiques périscolaires : visite de salons, création de mini-entreprises, concours de jeunes inventeurs, etc.

La loi pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013 prévoit, pour chaque élève, la mise en place d'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel : le parcours Avenir. Ce parcours doit permettre à tous les élèves du second degré, dans ses différentes filières, de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Sa mise en œuvre a été définie en lien avec le Conseil supérieur des programmes, le CNEE et les différents partenaires.

OBJECTIFS

- Aider chaque élève à se doter d'une compétence à s'orienter, pour choisir en connaissance de cause un parcours de formation, de réussite scolaire et d'insertion professionnelle
- Développer le sens de l'engagement et l'initiative chez tous les élèves
- Découvrir le monde économique et professionnel
- Découvrir les entreprises et les différents métiers
- Découvrir le marché de l'emploi
- Construire progressivement un (ou plusieurs) projet(s) de parcours de formation et professionnel(s)



**MEILLEURE
ORIENTATION
SCOLAIRE**



**RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DE TOUS ET MOBILITÉ
SOCIALE**



**MEILLEURE
INSERTION
PROFESSIONNELLE**



**ESPRIT
D'INITIATIVE**



**INNOVATION
ET COMPÉTITIVITÉ**